

Races locales menacées



Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MB 11



Description:

Conservation de races locales menacées de disparition en Wallonie. Les races concernées sont :

- Bovins (> 2 ans): Blanc-Bleu mixte, Pie-rouge de l'Est
- Equins (> 2 ans): Cheval de trait ardennais, cheval de trait belge
- Ovins (> 6 mois): Mouton laitier belge, Entre-Sambre-et-Meuse, Mergelland, Ardennais tacheté, Ardennais roux



Objectif:

Cette mesure vise à sauvegarder les races animales et la diversité du patrimoine agricole.

Cahier des charges:

- Animaux correspondant aux standards de la race et inscrits au livre généalogique
- Les chevaux de trait belges et les moutons ardennais roux doivent appartenir à la section principale du livre généalogique (c'est-à-dire être issus de parents et de grands-parents appartenant à la race)
- Animaux de plus de 2 ans pour les bovins et les équins
- Animaux de plus de 6 mois pour les ovins
- Être enregistré dans Sanitrace pour les bovins et les ovins



Montant:

Paiement annuel de 200 €/équidé ; 120 €/bovin ; 30 €/ovin

Information complémentaire:

Principes de base des MAEC

- Engagements > bonnes pratiques agricoles
- Démarche volontaire et engagement pour 5 ans (année civile: début au 1er janvier)
- Accessible à tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Belgique
- Tenue d'un registre d'exploitation

